

## DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels)

### Mise à jour

#### Article R4121-1

L'employeur transcrit et met à jour dans un **document unique** les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède.

Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement, y compris ceux liés aux ambiances thermiques.



**OBJECTIF :** Remplir l'obligation légale de mettre à jour au minimum chaque année son DUERP.

#### ORGANISATION

- ✓ Entretien avec le chef d'établissement.
  - Historique des accidents du travail et maladies professionnelles.
  - Visite de l'établissement et réévaluation des risques.
- ✓ Mise à jour du DUERP.
- ✓ Restitution du DUERP.

#### Objectifs

- ✓ Remplir l'obligation légale de mettre à jour au minimum chaque année son DUERP.

#### Coût

- ✓ **Nous consulter.**

#### Dates

- ✓ A déterminer avec l'établissement.